

**LE FRAGMENT DE REGISTRE**

DE

**JEAN DE SAINT-PIERRE ET REGINALD DE CHARTRES**

(1256)

**(Fragment Bonnet)**

---

Texte revu sur l'édition de  
DOUAIS (1881)  
Et traduit par

**JEAN DUVERNOY**

---

En 1881, dans ses *Sources de l'histoire de l'Inquisition dans le Midi de la France aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles* (Paris, Palmé, 134 pp.), l'abbé Célestin Douais, professeur à la Faculté libre de Toulouse, faisait la liste des documents<sup>1</sup> disponibles pour son propos, dont il devait d'ailleurs éditer quatre<sup>1</sup>. Il y signalait, puis éditait un fragment qui lui avait été communiqué par un correspondant de Béziers, qui lui-même l'avait acheté au marché aux puces de Toulouse en 1870<sup>2</sup> :

*"Le second manuscrit appartient à M. Louis Bonnet de Béziers qui a bien voulu nous le communiquer. Il se compose de deux folios, recto et verso, portant la numérotation CCLXII et CCLXXI (en note: Sur parchemin, écriture du temps; hauteur 0,54 cm, largeur 0,25 centimètres). Il faisait partie d'un répertoire perdu, le même probablement que le Registre de l'Inquisition de Toulouse: l'écriture est la même; la liste des prévenus présente une disposition identique".*

Par "Registre d'Inquisition de Toulouse", Douais entendait le Ms 124 des Archives départementales de la Haute-Garonne<sup>3</sup> entièrement constitué de dépositions de parfaits convertis, et de format différent. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à la similitude de l'écriture. Douais manquait alors de pratique, et sa lecture des fragments Bonnet est très fautive, bien que le plus souvent facile à corriger.

Ces fragments sont en fait le reste d'un registre des inquisiteurs Jean de Saint-Pierre et Réginald de Chartres, qui avaient repris l'Inquisition dominicaine après la période de près de huit ans où l'Inquisition avait été menée par les évêques. Le Ms 124 date un interrogatoire d'un Maître G., enquêteur épiscopal, du 8 juin 1254, puis d'un interrogatoire par le curé de St-Etienne de Toulouse remplaçant les inquisiteurs Jean de Saint-Pierre et Réginald de Chartres du 5 juillet 1256. Une seconde audition du témoin, par Réginald seul, est du 7 août 1256. Il est probable que toutes les dépositions du fragment Bonnet sont de la même année. Les dates en sont: 12 octobre ..., 2 octobre..., 8 octobre..., 1er décembre..., 30 avril 1256, 24 octobre 1256, 4 novembre ...<sup>4</sup>

Le folio CCLXII portait en titre probablement courant "De Montauriol", le folio CCLXXI, "de Montgaillard".

On retrouve le nom de ces inquisiteurs dans une confirmation et rectification des aveux de Bernard de Scaupont devant Bernard de Caux en date du 24 juin 1256<sup>5</sup>. Jean de Saint-Pierre est l'ancien *socius* de Bernard de Caux. Réginald de Castres est surtout connu par la lettre de protestation qu'il adressa pour se plaindre de condamnations au bûcher irrégulières<sup>6</sup>. Il s'agissait peut-être de l'affaire d'Agen, où Raymond VII avait fait brûler quelque 80 personnes<sup>7</sup>. Il est le premier inquisiteur étranger au Languedoc. Il est possible que la nomination par le Prieur de Paris remonte à cette période, ou à l'avènement d'Alphonse de Poitiers.

Ces neuf dépositions sont suivies d'une liste de personnes dénoncées, particularité qu'on ne retrouve que dans les fragments, contemporains, des Archives départementales de la Haute-Garonne.

Il est probable qu'avant de reprendre les convocations générales par paroisse assorties d'un délai de grâce, les inquisiteurs ont voulu revenir sur des cas que Jean de Saint-Pierre connaissait

<sup>1</sup> La chronique de Guillaume Pelhisson, dans le même ouvrage, le registre de sentences de Bernard de Caux (BN Paris), le registre du greffier épiscopal de Carcassonne (BM Clermont-Ferrand), et la *Practica Inquisitionis* de Bernard G. ui.

<sup>2</sup> Douais, Documents pour servir à l'histoire de l'Inquisition dans le Languedoc, Paris 1900, t. I, p. 155-160, qui précise : 342 x 254 mm., justification de 170 mm.

<sup>3</sup> Cf H. Blaquièrre, dans *Cahiers de Fanjeaux n. 3*, Cathares en Languedoc, pp. 259-261.

<sup>4</sup> Le chevauchement des dates est courant dans les registres de copies comme c'est ici le cas : les formules notariales sont abrégées.

<sup>5</sup> Bibliothèque Municipale de Toulouse, ms 609, f. 248 v<sup>o</sup>.

<sup>6</sup> Lettre du 31 janvier 1257 à Alphonse de Poitiers, Histoire générale de Languedoc, t. VIII, cc. 1409-1410.

<sup>7</sup> Chronique de Guillaume de Puylaurens, ed. Duvernoy, Toulouse 1996, p. 195.

mais qu'il entendait approfondir, comme celui des chevaliers de Montgaillard, et sur des enquêtes des inquisiteurs de l'Evêque. Mais leur intérêt portait aussi sur le comportement d'Arnaud Pradier, ancien diacre cathare du Lauragais, converti depuis peu, qui était logé au Château-Narbonnais de Toulouse avec sa femme, Stéphanie de Châteauverdun, parfaite également convertie. Ce comportement aurait pu le conduire au bûcher, mais il est plus probable que les inquisiteurs tenaient à conserver intact le recours à sa mémoire.

---

~

**TABLE**

-

DE MONTAURIOL

Rixende Rainaud	3
Esclarmonde de Saint-Amadou	6
Bérenger de Saint-Amadou	11

(D'AIROUX)<sup>8</sup>

X... Fargues	13
Raimonde, femme de Pierre de la Fargue	15

DE MONTGAILLARD

Pétrone Donadieu	17
Arnaud de Capella	19
Bertrand de Roqueville, chevalier	21
Gaillard de Roqueville, chevalier	25

---

<sup>8</sup> Comme dans le manuscrit 609 de la Bibliothèque de Toulouse, le titre courant, lorsqu'il y a changement de localité, renvoie à la dernière du folio.

## DE MONTE AURIOL

## RIXENDIS RAINALDI DE SANCTA CAMELA

Anno Domini 1256<sup>a</sup> quarto idus octobris<sup>b</sup> Rixendis<sup>c</sup> uxor Bernardi Rainaldi de Sancta Camela interrogata dixit quod :

Vidit Arnaldum Prader et socios eius hereticos et duas mulieres<sup>d</sup> hereticas quarum nomina nescit in domo Dulcis Arnalde matris ipsius apud Montem Auriol. Et vidit ibi cum predictis hereticis Dulciam matrem ipsius et Guillelmum Gras et Guillelmum Massa de Monte Auriol, et non recolit si adoravit ibi predictos hereticos nec si vidit alios adorare, quia<sup>e</sup> tunc multum erat juvenis. Et tunc predictae heretice steterunt ibi per octo dies vel circa.

De tempore, dixit quod quindecim anni sunt vel circa.

Item vidit dictum Arnaldum Praderii et socios eius hereticos in dicta domo, et vidit ibi cum predictis hereticis dictam Dulciam matrem eius, et ibi adoravit predictos hereticos, sed non recolit si vidit predictam Dulciam adorare.

De tempore VII anni sunt vel circa.

Et fuit coram Fratre Ferr. apud Conchis, et postmodum commisit ea que continentur in prima<sup>f</sup> portione. De aliis vero predictis nescit si commisit ea antequam veniret coram Fratre Ferrario vel post, neque scit si iuravit vel abiuravit heresim coram eo, quia multum juvenis erat. Item dixit quod credidit hereticos tunc esse bonos homines.

Hec deposuit et abiuravit et iuravit coram dicto inquisitore.

Testes<sup>g</sup> quod supra.

Contra Dulciam matrem ipsius  
dictam Dulciam matrem ipsius.

Contra Guillelmum Massa de Monte Auriol  
Guillelmum Gras

a) (1256).- b) 15 octobre.- c) Rysendis *Douais*.- d) matres *D*.- e) quod *D*.- f) predicta *D*.- g) et *D*.-

## RIXENDE RAINAUD DE SAINTE-CAMELLE

L'an du Seigneur ci-dessus, le quatre des ides d'octobre<sup>1</sup> Rixende, femme de Bernard Raimond de Sainte-Camelle<sup>2</sup>, interrogée, dit :

J'ai vu Arnaud Pradier<sup>3</sup> et ses compagnons, parfaits, et deux parfaites dont j'ignore le nom dans la maison de ma mère Douce<sup>4</sup> Arnaud à Montauriol. Et j'ai vu là avec ces parfaits ma mère Douce, Guillaume Gras et Guillaume Masse de Montauriol. Je ne rappelle pas si j'ai adoré là ces parfaits ou si j'ai vu les autres adorer, parce que j'étais alors très jeune. Ces parfaites restèrent alors huit jours ou environ.

Pour l'époque, il y a quinze ans ou environ.

Item j'ai vu les parfaits Arnaud Pradier et ses compagnons dans cette maison, et j'ai vu là avec eux madite mère Douce. Et là j'ai adoré ces parfaits, mais je ne me rappelle pas si j'ai vu ladite Douce adorer.

Pour l'époque, il y a sept ans ou environ.

Elle a été devant Frère Ferrer<sup>5</sup> à Conques, et par la suite elle a commis ce qui est contenu dans cette dernière partie. Pour le reste, elle ne sait pas si elle l'a commis avant de venir devant Frère Ferrer ou après, et elle ne sait pas si elle a juré ou abjuré devant lui, car elle était très jeune. Item j'ai cru alors que les hérétiques étaient de bons hommes.

Elle a déposé et abjuré et juré par devant ledit inquisiteur. Témoins comme ci-dessus.

Contre Douce sa mère  
Guillaume Gras

Contre Guillaume Masse de Montauriol  
sadite mère

---

<sup>1</sup> 13 octobre (1256 ?).

<sup>2</sup> Montauriol et Sainte-Camelle, canton de Salles sur l'Hers, Aude.

<sup>3</sup> Vu au Mas-Stes-Puelles de 1235 à 1240, à Laurac à partir de 1240, à Gaja la-

Selve en 1240-1241, compagnon du diacre Bernard de Mayreville. Après Montségur,

il est auprès de l'évêque Arnaud Roger en Sabartès. Il est depuis une date inconnue diacre du Lauragais. A Pexiora dans l'été 1245, avec Guillaume Alboara chez Pons Magrefort à Pech-Luna en 1246. Il se cache dans le grenier des Roqueville à Montgaillard en 1251, à Avignonet chez la femme de Pierre de Bauville en 1253 avec Pons et Arnaud et Hugues Doumenc. Converti peu après, il épouse la convertie Stéphanie de Châteauverdun et réside en 1255-1256 avec elle au Château-Narbonnais à Toulouse aux frais de l'Inquisition (Ms 609 et Ferrer, passim, Arch. Nat. J 33D n. 59).

<sup>4</sup> Douce est dénoncée devant B. de Caux, mais non Guillaume Gras, bayle des La Tour. La déposition de Guillaume Masse est négative (Ms 609, f° 143).

<sup>5</sup> Les témoins qui déposent devant B. de Caux l'avoir fait devant Ferrer à Conques sont d'Auriac, Odars, St-Michel de Lanès, Villesisclé, Génerville, Casalrenoux, Mayreville, Montauriol et Baraine.

## ESCLARMONDA DE SANCTO AMATORE

Anno quo supra sexto nonas octobris<sup>a</sup> Esclarmonda de Sancto Amatore filia quondam Petri de Sancto Amatore de Monte Auriol Lauraguesii interrogata dixit quod:

vidit in domo Miracle de Sancto Amatore matris eius apud Montem Auriol Arnaldum Prader et Guillelmum Alboara<sup>b</sup> socium eius hereticos. Et vidit ibi cum predictis hereticis dominam Blanquam uxorem Bernardi de Turre et Comptors uxorem Petri Oliva de Lauraco qui morabatur cum predicta domina Blanca, et predictam Miraclam matrem ipsius et Amicam uxorem Arnaldi Isarni de Sancto Martino de Landa, ancillam tunc dicte domus, et ibi ipsam adorare predictos hereticos. Et vidit omnes predictas personas adorare. Et ipsa et alie predictae audiverunt verba et monitiones eorum.

De tempore VI anni sunt vel circa.

Item dixit quod vidit Petrum Rogger in dicta domo, dum heretici predicti erant ibi; non tamen vidit eum ibi cum ipsis hereticis, credit tamen quod vidit ibi tunc predictos hereticos.

Item vidit Ar. Praderii et Dem.<sup>c</sup> socium eius hereticos in dicta domo, et vidit ibi cum dictis hereticis dictam Miraclam matrem ipsius et Guillelmum Massa et Poncium Guillelmum de Turre nobilem adorantes predictos hereticos.

De tempore quod<sup>d</sup> supra.

Predictos hereticos credidit esse bonos homines et veraces et speraret salvari si in eorum secta moriretur<sup>e</sup>.

Hec deposuit et abjuravit<sup>f</sup> et iuravit coram Fratribus Johanne<sup>g</sup> de Sancto Petro et Reginaldo de Carnoto. Testes Fratre P. Blegerii, Johannes Pulli, P., capellanus Drulie, B. de Paus et Berengarius de Verneto notarius publicus qui hec scripsit.

Et fuit coram inquisitoribus domini Episcopi Tholosani<sup>h</sup> apud Bellum Podium.

Item vidit Arnaldum Prader et Guillelmum Alboara socium eius hereticum in domo domini Bernardi de Turre militis apud Montem Auriol. Et vidit ibi cum dictis hereticis dominam Blanquam uxorem dicti Bernardi de Turre et Miraclam matrem ipsius et Comptors uxorem Petri Olrici<sup>i</sup> que duxit ipsam ibi ad videndum predictos hereticos, et Raimundum<sup>j</sup> de Na<sup>k</sup> Marquesa que alias vocatur Raimundus de la Pen., baiulum<sup>l</sup> dicte domus Raimundi de Turre. Et ibi ipsa et omnes alii

---

a) 2 octobre (1256).- b) Alboura *D.*- c) *Sic.*- d) Quod *D.*- e) moraretur *D.*- f) adjuravit *D.*- g) Johannem *D.*- h) domino Episcopo Tholosano *D.*- i) Préférable à Oliva, supra.- j) Raimundus *D.*- k. Derror *D.*- l. bajulus *D.*-

## ESCLARMONDE DE SAINT-AMADOU

L'an ci-dessus, le six des nones d'octobre<sup>9</sup> Esclarmonde de Saint-Amadou<sup>10</sup>, fille de feu Pierre de Saint-Amadou de Montauriol en Lauragais, interro gée dit:

J'ai vu dans la maison de ma mère Miracla de Saint-Amadou à Montauriol Arnaud Pradier et son compagnon Guillaume Alboara<sup>11</sup>, parfaits. Et j'ai vu avec ces parfaits madame Blanche, femme de Bernard de la Tour<sup>12</sup> et Comtors, femme de Pierre Oury de Laurac, madite mère Miracla, et Amica, femme d'Arnaud Isarn de Saint-Martin-Latande, alors servante de cette maison. Et là j'ai adoré ces parfaits, et j'ai vu toutes ces personnes adorer ces parfaits. Et moi et toutes les autres avons entendu leurs paroles et leurs exhortations.

Pour l'époque, il y a six ans ou environ.

Item j'ai vu Pierre Roger dans cette maison quand ces parfaits y étaient, mais je ne l'ai pas vu avec eux. Je crois cependant qu'il les ya vus alors.

Item j'ai vu les parfaits Arnaud Pradier et son compagnon Doumenc<sup>13</sup> dans cette maison, et j'ai vu avec ces parfaits madite mère Miracla, Guillaume Massa et le noble Pons Guillaume de la Tour adorant ces parfaits.

Même époque.

*Ces parfaits, j'ai cru que c'étaient de bonnes gens, qui disaient vrai, et j'aurais espéré être sauvée si j'étais morte dans leur secte<sup>14</sup>.*

*Elle a déposé cela, a abjuré et juré devant Frères Jean de Saint-Pierre et Réginald de Chartres. Témoins Frère P. Blager, Jean Poul, Pierre, curé de Dreuilhe, Bernard de Paus et Bérenger du Vernet, notaire public qui l'a écrit.*

*Elle a été devant les inquisiteurs de monseigneur l'Evêque de Toulouse à Belpech.*

Item j'ai vu les parfaits Arnaud Pradier et Guillaume Alboara son compagnon dans la maison de messire Bernard de la Tour, chevalier à Montauriol. Et j'ai vu là avec ces parfaits madame Blanche, femme dudit Bernard de la Tour, ma mère Miracla, Comtors, femme de Pierre

<sup>9</sup> 2 octobre (1256 ?).

<sup>10</sup> Non identifié. Un Pierre de Saint-Amadou, chevalier, et sa femme Miracla sont dénoncés devant B. de Caux, mais n'ont pas comparu..

<sup>11</sup> De Laurac, attesté dès 1226. Il pr@che encore, le livre à la main, à Villeneuve la Comptal en 1249. Sort inconnu (ms 609 et Parnac, passim).

<sup>12</sup> Bernard et Pans sont dits seigneurs de Montauriol. Ils n'ont pas comparu devant B. de Caux, bien que dénoncés. Aymengarde, femme de Pans, dépose le 13 juillet 1246, mais ne parle que de "visions" à Laurac (Ms 609, f° 188 r°)

<sup>13</sup> De Caraman, il participe-au guet-apens contre le curé, se sauve et devient parfait. Il est à Montségur en janvier 1244. Il se cache vers 1248 près d'Avignonet, est vu à Montgaillard et aux Cassès chez les Roqueville en 1250, à Avignonet avec Arnaud Pradier, et est arr@té en 1251.

<sup>14</sup> . Clause de style pour ceux qui avouent avoir adoré.

et omnes alii predicti adoraverunt predictos hereticos et audierunt verba et monitiones eorum.

De tempore VI anni sunt aut VII aut circa.

Item vidit predictos hereticos in domo Guillelmi Massa apud Montem Auriol, et vidit ibi cum predictis hereticis ipsum Guillelmum Massa et Petronam sororiam eius et Petronam filiam dicte Petrone, et dictam Miraclam matrem ipsius. Qui<sup>a</sup> omnes et ipsa adoraverunt ibi predictos hereticos et audierunt verba et monitiones eorum.

Item vidit duos hereticos quorum nomina nescit in dicta domo Guillelmi Massa, et vidit ibi cum eis dictam dominam Blanquam, que et ipsa adoraverunt ibi predictos hereticos et audierunt verba et monitiones eorum. Dixit etiam quod in dicta domo erat predicta Petrona, sororia Guillelmi Massa, sed non recolit si vidit eam cum hereticis simul cum dicta Blanqua.

De tempore quod supra.

Item vidit Arnaldum Prader et Guillelmum socium eius hereticos in domo Dulcie Arnalde apud Montem Auriol, et vidit ibi cum predictis hereticis dictam Dulciam et Bernardum Arnaldum filium eius et dictam Miraclam. Et ibi ipsa et alii predicti adoraverunt predictos hereticos et audierunt verba et monitiones eorum.

De tempore VIII anni sunt vel circa.

Item vidit Aicelinum<sup>b</sup> et socium eius hereticos in quadam cabana Boneti de Vuelh apud Montem Auriol cum predicta Miracla matre ipsius, que adduxit ibi ipsam... mater ipsius adoravit predictos hereticos.

De tempore VII anni sunt vel circa.

Item vidit... et Petrum Alboara socium eius hereticos in domo dicte Dulcie Arnalde, et ibi ipsa adoravit predictos hereticos et apportavit eis unam fogaciam de mandato dicte matris ipsius.

De tempore VII anni sunt aut circa.

Item vidit in domo Guillelmi Massa Raimundum de Mirapisce et vidit ibi cum predictis hereticis dictam Miraclam matrem ipsius, sed non adoravit ibi predictos hereticos nec vidit dictam Miraclam adorare, quia ab ostio domus statim recessit ipsa.

De tempore VII anni sunt aut circa.

Item vidit in domo predicta Petrum Laurencium et Guillelmum Got socium eius hereticos<sup>c</sup>, et vidit ibi cum predictis hereticis Pictavinam<sup>d</sup> uxorem Poncii Guillelmi de Turre et dictam Petronam neptem Guillelmi Massa, et ibi ipsa et alie due predictae adoraverunt predictos hereticos.

De tempore V anni (vel) circa.

---

a) quod *D.*-b) eum *D.*-c) *Corr.*: Aicelinam ? -d) hereticum *D.*- e) Piccavinam *D.*-



Oury qui m'amena là voir ces parfaits, et Raimond de Na Marquesa, alias Raimond de la Pen., bayle de cette maison de Bernard de la Tour. Et là moi et tous les autres avons adoré ces parfaits et entendu leurs paroles et leurs exhortations.

Pour l'époque, il y a six ou sept ans, ou environ.

Item j'ai vu ces parfaits dans la maison de Guillaume Masse à Montauriol, et j'ai vu là avec eux ledit Guillaume Masse, sa belle-soeur Pétrone, Pétrone fille de cette Pétrone, et ma dite mère Miracla. Tous ainsi que moi adorèrent là ces parfaits et entendirent leurs paroles et leurs exhortations.

Item j'ai vu deux parfaits dont j'ignore le nom dans cette maison de Guillaume Masse. J'ai vu avec eux madame Blanche. Elle et moi avons adoré ces parfaits et entendu leurs paroles et leurs exhortations. Il y avait dans cette maison la susdite Pétrone, belle-soeur de Guillaume Masse, mais je ne me rappelle pas si je l'ai vue avec ces parfaits en même temps que ladite Blanche.

Même époque.

Item j'ai vu les parfaits Arnaud Piquier et son compagnon Guillaume<sup>15</sup> dans la maison de Douce Arnaud à Montauriol. J'ai vu là avec ces parfaits ladite Douce, son fils Bernard Arnaud et ladite Miracla. Et là...<sup>16</sup>.

Pour l'époque, il y a huit ans ou environ.

Item j'ai vu les parfaits Aicelin<sup>17</sup> et son compagnon dans une cabane de Bonnet de Vuelh à Montauriol avec madite mère Miracla, qui m'y amena...ma mère adora ces parfaits.

Pour l'époque, il y a sept ans ou environ.

Item j'ai vu les parfaits ...et son compagnon Pierre Alboara dans la maison de cette Douce Arnaud. Là, j'ai adoré ces parfaits et leur ai apporté une fouace sur l'ordre de ma mère.

Pour l'époque, il y a sept ans ou environ.

Item j'ai vu dans la maison de Guillaume Masse les parfaits Raimond de Mirepoix<sup>18</sup> et ses compagnons, et j'ai vu là avec eux ma dite m~re Miracla, mais je ne les ai pas adorés et n'ai pas vu ladite Miracla les adorer, car je suis partie aussitôt de la porte de la maison.

Pour l'époque, il y a sept ans ou environ.

Item j'ai vu dans cette maison les parfaits Pierre Laurens et Guillaume Gout<sup>19</sup>, et j'ai vu avec eux Peytavine, femme de Pons Guillaume de la Tour, et ladite Pétrone, nièce de Guillaume Masse. Et là ces deux-là et moi avons acoré ces parfaits.

Pour l'époque, il y a cinq ans ou environ.

---

<sup>15</sup> . Probablement Alboara.

<sup>16</sup> . Ut supra : adoration, prêche.

<sup>17</sup> . Erreur probable de lecture de Douais, pour Aiceline, la mère des Roqueville qui déposent *infra*, passée en Lombardie (Parnac, *passim*).

<sup>18</sup> D'Avignonet. Il est à Montmaur, st-Julia et Montégut-Lauragais de 1233 à 1241. Il est à Montmaur en 1245 avec Bernard de Mayreville. Il est vu encore en 1249 dans un bois entre Folcarde et les Cassès. Il en part pour Coni en Piémont avec Pierre de Bauville. (Ms 609, Ferrer et Parnac, *passim*).

<sup>19</sup> .Seule mention de ces parfaits.

Item apportavit predicto Arnaldo Praderii et socio eius heretico ad domum dicti Guillelmi Massa unum panem de mandato dicte matris ipsius.

Alibi nec pluries non vidit hereticos quod recolat. Et fuit coram magistro Arnaldo de Gozencz<sup>a</sup> et Arnaldo<sup>b</sup> de Braciaco inquisitoribus apud Bellum Podium, et fuit eis confessa quod viderat Arnaldum Praderii et socios eius hereticos in domo Miracle matris ipsius cum predicis Miracla et Amica ancilla eius, et omnia alia supradicta celavit eis.

Item dixit quod Sclarmunda de Belestat et Petrus Roggerii et Guillelmus de Turre et Pictavina<sup>c</sup> uxor eius et Guillelmus Massa et Petrona sororia eius rogaverunt<sup>d</sup> ipsam, non simul sed separatim, quod non revelaret eos super facto heresis .

De tempore a duobus annis citra.

Hec deposuit coram Fratre Johanne de Sancto Petro inquisitore. Testes Frater Johannes Pulli, Egidius domini Comitum clericus, et Berengarius de Verneto notarius publicus qui hec scripsit.

Contra dominam Blanquam uxorem

Bernardi de Turre  
Comtors uxorem Petri Olrici  
Miraclam matrem ipsius  
Poncium Guill. de Turre  
Dominam Blancam  
Miraclam matrem ipsius  
Comtors uxorem P. Olrici  
Raimundum de Na<sup>9</sup> Marquesa  
Raymundum de la Pena  
Guillelmum Massa  
Petronam sororiam eius  
Petronam filiam eiusdem Petrone  
Miraclam matrem ipsius  
Dominam Blanquam  
Petronam sororem G. Massa  
Dulciam Arnaldam  
B. Arnaldum filium eius  
Dictam Miraclam<sup>l</sup>  
Dictam Miraclam

Contra Amicam<sup>e</sup> uxorem Arnaldi Isarni

Petrum Roggerium  
Dictam Miraclam  
Guillelmum Massa  
Dictam Miraclam  
Guillelmum Boneti  
Dictam dominam Blanquam  
Tres alias mulieres  
Petrum Bernardum fratrem ipsius  
Dictam Miraclam matrem  
Pictavinam uxorem Petri Guillelmi  
Petronam neptem Guillelmi Massa  
Miraclam matrem ipsius  
Amicam<sup>j</sup> ancillam eius  
Sclarmondam de Belestat  
Petrum Roggerii  
Petrum Guillelmum de Turre  
Pictavinam<sup>k</sup> uxorem eius  
Guillelmum Massa  
Petronam sororiam eius.

---

a) Gozencz D.- b) Arnaldum D.- c) Piccavina D.- d) rogavit D.- e) Amitam D.- f) matres D.- g) dena D.- h) Petravinam D.- i) Petri D.- j) Amitam D.- k) Piccavinam D.- l) Miracla D.

Item j'ai apporté auxdits parfaits Arnaud Pradier et son compagnon chez Guillaume Masse un pain sur l'ordre de madite mère.

Je n'ai pas vu de parfaits ailleurs ni davantage, que je me le rappelle. J'ai été devant les inquisiteurs Arnaud de Gouzens et Arnaud de Brassac<sup>20</sup> à Belpech, et je leur ai avoué que j'avais vu les parfaits Arnaud Pradier et ses compagnons chez ma mère Miracla avec la susdite Miracla et sa servante Amica. Je leur ai caché tout le reste.

Item Esclarmonde de Bélesta<sup>21</sup>, Pierre Roger, Guillaume de la Tour, sa femme Peytavine, Guillaume Masse et sa belle-soeur Pétrone, me demandèrent, pas ensemble, mais séparément, de ne pas les dénoncer en matière d'hérésie<sup>22</sup>

Elle a déposé cela devant Frère Jean de Saint-Pierre, inquisiteur. Témoins Frère Poul, Gilles, clerc de monseigneur le Comte, et Bérenger du Vernet, notaire public qui l'a écrit.

Contre Blanche femme de  
Bernard de la Tour  
Comtors femme de Pierre Oury  
Miracla sa mère  
Pons Guillaume de la Tour  
Madame Blanche  
sa mère Miracla  
Comtors femme de P. Oury  
Raimond de Na Marquesa  
Raimond de la Pen.  
Guillaume Masse  
Pétrone sa belle-soeur  
Pétrone fille de cette Pétrone  
sa mère Miracla  
Madame Blanche  
Pétrone soeur de Guillaume Masse  
Douce Arnaud  
son fils B. Arnaud  
ladite Miracla  
ladite Miracla

Contre Amita femme d'Arnaud Isarn  
Pierre Roger  
ladite Miracla  
Guillaume Masse  
ladite Miracla  
Guillaume Bonnet  
ladite Madame Blanche  
trois autres femmes  
son frère Pierre Bernard  
ladite mère Miracla  
Peytavine femme de Pierre Guil.  
Pétrone, nièce de Guillaume Masse  
Amita sa servante  
Esclarmonde de Bélestat  
Pierre Roger  
Pierre Guillaume de la Tour  
sa femme Peytavine  
Guillaume Masse  
sa belle-soeur Pétrone

<sup>20</sup> Inquisiteurs de l'évêque de Toulouse.

<sup>21</sup> Commune de St-Sernin, canton de Belpech, Aude. c'était une possession du comte de Foix.

<sup>22</sup> Une conspiration du même genre avait été ourdie lors de la convocation devant Bernard de Caux sur l'instigation du bayle Guillaume Masse (Déposition de Pons Aigre du 11 novembre 1245 (ms 609, f<sup>o</sup>. 142 r<sup>o</sup>).

## BERENGARIUS DE SANCTO AMATORE

Anno quo supra pridie nonas octobris<sup>a</sup> Berengarius de Sancto Amatore de Monte Auriol de Bello Podio domini episcopi Tholosani dixit quod:

Ipse testis<sup>b</sup> vidit apud Montem Auriol dyocesis Tholosane in domo Raimundi Boneti Arnaldum Praderii et Petrum Sicredi hereticos, et vidit ibi cum dictis hereticis Raimundum Boneti predictum et Raymundam uxorem Boneti filii eius et Arnaldum Boneti et Pictavinam uxorem Poncii Guillelmi de Turre militis et Petronam Guiraudam matrem ipsius, que duxit ibi ipsum et Guillelmum Massa et Bonetum laboratorem cuius cognomen nescit ipse, et Petrum Andream de Monte Auriol.

Non adoravit dictos hereticos nec vidit ab aliis adorari. Non audivit predicationem<sup>c</sup> dictorum hereticorum.

De tempore VIII anni vel circa.

Item vidit Miraclam matrem ipsius tunc venientem ad videndum Arnaldum Praderii et socios eius hereticos apud Montem Auriol in quodam viridario<sup>d</sup> dicti Boneti laboratoris, et vidit ibi cum dictis hereticis Pellicerium de Montmerle<sup>e</sup> et Alazaiciam<sup>f</sup> mulierem<sup>g</sup> alienigenam tunc ancillam dicte matris ipsius, nec scit unde sit vel ubi moratur, omnes de Monte Auriol. Non audivit predicationem dictorum hereticorum nec<sup>j</sup> adoravit eos ipse nec vidit ab aliis adorari.

De tempore quo supra.

Alibi non vidit hereticos nec aliud fecit cum eis, nec credidit hereticos esse bonos homines. Et non fuit coram inquisitoribus usque modo. Et abiuravit heresim<sup>g</sup>.

Hec deposuit apud Galhacum coram Fratre Johanne de Sancto Petro inquisitore. Testes Frater<sup>h</sup> P. Blegerii, Berengarius de Verneto, Bertrandus de Scho<sup>i</sup> qui hoc scripsit.

In crastinum deposuit et dixit corrigendo se quod quum vidit predictos hereticos in dictis locis, adoravit eos et vidit omnes alios predictos adorare<sup>j</sup>, et audivit tunc monitiones eorum. Et credidit hereticos esse bonos homines.

### Contra Raymundum Boneti

Raymundam uxorem dicti Boneti  
 Arnaldum Boneti  
 Pictavinam uxorem P. de Turre  
 Dominam Blanquam uxorem G. de Turre  
 Aigrailhosa<sup>m</sup> ux. G. de S. Martino  
 Dominam Ermengardam uxorem P. de Turre

### Contra Petronam Guiraudam

Miraclam matrem eius  
 Guillelum Massa  
 Bonetum laboratorem  
 Petrum Andree  
 Miraclam matrem eius  
 Pellicerium de Montmerle<sup>n</sup>  
 Alazaiciam<sup>o</sup> mu.<sup>p</sup> alienigenam

a) 6 octobre (1256).- b) tunc *D.*- c) predicatorem *D.*- d) viridano *D.*- e) Mommerle *D.*- f) Alazaicum *D.*- g) heresy.- h) fratres *D.*- i) *Sic.*- j) adorari *D.*- k) Raymundum *D.*- l) Boneti *D.*- m) *Corr.*: Orgo11osam ? -n) Mommerle *D.*- o) matr. *D.*

## BERENGER DE SAINT-AMADOU

L'an ci-dessus, veille des nones d'octobre<sup>23</sup> Bérenger de Saint-Amadou de Montauriol, de Belpech de monseigneur l'évêque de Toulouse, dit :

J'ai vu à Montauriol au diocèse de Toulouse dans la maison de Raimond Bonnet<sup>24</sup> Arnaud Pradier et Pierre Sicre<sup>25</sup>, les parfaits, et j'ai vu là avec ces parfaits ledit Raimond Bonnet, Raimonde, la femme de son fils Bonnet, Peytavine, femme du chevalier Pons Guillaume de la Tour, sa mère pétrone Guiraude, qui m'y a amené, Guillaume Masse, Bonnet, un laboureur dont je ne connais pas le nom de famille, et Pierre André<sup>26</sup> de Montauriol.

Je n'ai pas adoré ces parfaits et n'ai pas vu qu'ils aient été adorés par les autres. Je n'ai pas entendu leur prédication.

Pour l'époque, il y a huit ans ou environ.

Item j'ai vu ma mère Miracla venir voir les parfaits Arnaud Pradier et ses compagnons dans un verger dudit Bonnet le laboureur, et j'ai vu avec ces parfaits Pellicier de Montmerle<sup>27</sup>, et Alazais, une étrangère alors servante de ma mère, dont je ne sais ni d'où elle est ni où elle habite, tous de Montauriol. Je n'ai pas entendu la prédication de ces parfaits, ne les ai pas adorés ni vu d'autres les adorer.

Même époque.

Je n'ai pas vu de parfaits ailleurs, ni rien fait d'autre avec eux. Je n'ai pas cru que ce fussent de bonnes gens. Je n'ai pas été devant des inquisiteurs jusqu'à maintenant. (Et il abjura l'htésie).

Il a déposé cela à Gaillac par devant Frère Jean de Saint-Pierre, inquisiteur. Témoins Frère P. Bleger, Bérenger du Vernet, Bertrand de S... qui l'a écrit.

Le lendemain il déposa et dit en rectifiant que quand il vit ces parfaits en ces endroits il les adora et vit tous les autres adorer, et entendit alors leurs exhortations. Et il a cru que les parfaits étaient de bonnes gens.

Contre Raimond Bonnet

Raimonde femme dudit Bonnet

Arnaud Bonnet

Peytavine femme de P. de la Tour

Dame Blanche, femme de G de la Tour

Orgueilleuse, femme de G. de

Contre Pétrone Guiraude

sa mère Miracla

Guillaume Masse

Bonnet, laboureur

Pierre André

Miracla sa mère

sa mère Miracla

Pellicier de Montmerle

<sup>23</sup> 8 octobre (1245 ?).

<sup>24</sup> Plusieurs Bonnet sont dénoncés dans le ms 609 (ff. 141 r.-142 v.).

<sup>25</sup> N'est pas autrement connu. Un Pons Sicre est vu à Gaja en 1242 (609, f.° 85 v.).

<sup>26</sup> D'autres André sont dénoncés dans le 609 (f.° 142 r.°).

<sup>27</sup> Un Guillaume de Montmerle avait une maison au Mas-Stes-Puelles (609, f. 18 r.).

Saint-Martin  
 Dame Ermengarde, femme de P. de la Tour<sup>28</sup>.

Alazais, étrangère

DE MONTE GALHARDO

**(X. FARGAS DE AIROS)**

F° CCLXXI ...uxor eius, mater ipsius, qui invenerunt ibi predictos hereticos. Qui heretici steterunt ibi post adventum predictorum parentum suorum per unam noctem. Et ibi ipsa et dicti parentes ipsius<sup>a</sup> ipsa vidente adoraverunt predictos hereticos et audiverunt monitiones eorum. Adiecit etiam quod vidit ibi tunc cum predictis hereticis Raymundum Fabgas et Guillelmum Fargas de Airos avunculos eius et Guillelmum de Na Sazia de Airos et Viernam uxorem eius, et Guilhelmam filiam eorum, omnes illos cruce signatos pro heresi, et quod omnes, ipsa vidente adoraverunt predictos hereticos. Dixit etiam quod ipsa et omnes alii predicti comederunt tunc de pane ab ipsis hereticis benedicto, dicendo "Benedicite" secundum morem hereticorum.

De tempore IIII anni sunt aut circa.

Item vidit alias in dicta domo bis Arnaldum Hugonem et socium<sup>c</sup> eius hereticos, et una de illis vicibus fuit ibi Guillelmus God hereticus cum eis. Et vidit in qualibet vice predictos Petrum Fargas patrem ipsius et Raymundam matrem ipsius, qui ambo et ipsa adoraverunt qualibet vice hereticos et audiverunt monitiones eorum.

Dixit etiam quod dicta vice qua fuit ibi dictus Guillelmus God hereticus cum aliis predictis hereticis, vidit ibi Raymundum Fargas predictum avunculum ipsius et Englesiam uxorem eius, de Airos, qui ambo ipsa vidente adoraverunt predictos hereticos.

De tempore quod supra.

Predictos hereticos credit esse bonos homines et habere bonam fidem et<sup>d</sup> speraret salvari si in eorum secta moriretur<sup>e</sup>. Et alibi non vidit, ut dixit, hereticos, nec fuit coram inquisitore usque modo.

Hec deposuit et abiuravit et juravit coram predictis.

Contra Petrum Fargas  
 Raymundum Fargas

Guillelmam Fargas  
 Raymundam parentem ipsius  
 Guillelmum de Na Sazia de Airos  
 Viernam uxorem ipsius.

Contra Guillelmam filiam eorum  
 Petrum Fargas et Raymundam  
 parentes eius  
 Raymundum Fargas predictus  
 Englesiam uxorem ipsius de  
 Airos

---

<sup>28</sup> Il ya une lacune évidente dans le texte, peut-être un oubli de Douais.

a) + et *D.*- b) *denaD.*- c) *socerumD.*- d) ut *D.*-e) *moraretur D.*

## DE MONTGAILLARD

### (X... FARGUES D'AIROUX)

...sa femme, ma mère, qui trouvèrent là ces parfaits. Ceux-ci restèrent là après l'arrivée de mes parents une nuit. Et là moi-m@me et mes parents, à ma vue, adorèrent ces parfaits et entendirent leurs exhortations.

(Il ajouta :) J'ai vu là alors avec ces parfaits Raimond Fargues<sup>29</sup> et Guillaume Fargues d'Airoux, mes oncles, Guillaume de Na Sazia d'Airoux et sa femme Vierna, et leur fille Guillemette, tous ceux-là croisés pour hérésie. Et tous, à ma vue, ont adoré ces parfaits. Moi-m@me et tous les autres susdits avons alors mangé du pain béni par ces parfaits, en dsiant "Bénissez" à la manière des hérétiques.

Pour l'époque, il ya quatre ans ou environ.

Item j'ai vu par ailleurs deux fois dans ladite maison les parfaits Arnaud Huc<sup>30</sup> et son compagnon, et il y eut une de ces fois avec eux le parfait Guillaume Gout. Et j'ai vu à chaque fois mon dit père Pierre Fargues et ma mère Raimonde, qui tous d'eux avec moi adorèrent ces parfaits chaque fois et entendirent leurs exhortations.

La fois où fut là le parfait Guillaume Gout<sup>31</sup> avec les autres parfaits, j'ai vu là mondit oncle Raimond Fargues et sa femme Englèse, d'Airoux, qui tous deux adorèrent ces parfaits à ma vue.

Ces parfaits, j'ai cru que c'étaient de bonnes gens et qu'ils avaient une foi bonne, et j'aurais espéré @tre sauvé si j'étais mort dans leur secte. Je n'ai pas vu de parfaits ailleurs, et n'ai pas été devant un inquisiteur jusqu'à maintenant.

Il a déposé et abjuré et juré devant les susdits.

Contre Pierre Fargues

Raimond Fargues

Guillaume Fargues

Raimond son père

Guillaume de Na Sazia d'Airoux

Vierna sa femme.

Contre leur fille Guillemette

Pierre Fargues et Raimonde

ses parents

ledit Raimond Fargues

Englèse sa femme, d'Airoux

<sup>29</sup> Le ms 609 contient les deux dépositions négatives d'un Pans Fargues et d'une Guillemette "Saxia" (ff. 198 v., 199 r.). Or cinq personnes au moins avaient été con damnées avant 1252.

<sup>30</sup> Ancien prêtre catholique, diacre du Vielmurois de 1220 à 1237 au moins, il présidait encore en 1251 au départ d'un groupe de fidèles pour la Lombardie. Il était converti avant 1256. (Ferrer, ms 609 et Parnac, passim).

<sup>31</sup> Cf supra, p. 9, n. 19.

## RAIMUNDA UXOR PETRI DE LA FARGA

Anno quo supra in crastinum sancti Andree<sup>a</sup> Raymunda uxor Petri de la Farga de manso dels Fortonencs<sup>b</sup> dixit quod vidit Arnaldum Hugonis et Gaucelimum et Raymundum laboratorem et socium<sup>c</sup> eius hereticos in domo ipsius et viri ipsius. Et fuerunt ibi dicti heretici per quoddam spatium noctis. Et vidit ibi cum dictis hereticis Petrum de la Farga maritum ipsius, Guillelmum Fargas et Raymundum Fargas soceros<sup>d</sup> ipsius, Guillelmam uxorem Pontii Fargas qui manet apud Airos, Guillelmum Sazia seniore et Viernam uxorem eius de Airos. Et ibi ipsa et omnes alii ipsa vidente adoraverunt dictos hereticos flexis genibus dicendo "Benedicite" secundum modum hereticorum et audiverunt ibi monitiones eorum.

De tempore quatuor anni sunt aut circa.

Item dixit quod vidit Arnaldum Hugonem et socium<sup>e</sup> eius hereticos in domo ipsius, et vidit ibi cum dictis hereticis dictum maritum ipsius. Et ibi ipsa vidente adoraverunt dictos hereticos ut dictum est supra, et audiverunt verba et monitiones eorum.

De tempore quod supra.

Item dixit quod vidit ...<sup>f</sup> uxorem eius de Airos et dictum maritum eius. Et ipsa et omnes alii, ipsa vidente, adoraverunt dictos hereticos et audierunt verba et monitiones eorum.

De tempore IIII anni vel circa.

Alibi, ut dicit, non vidit hereticos. Predictos hereticos credidit esse bonos homines et veraces et habere bonam fidem. Et non venit coram inquisitoribus usque modo.

Item dixit quod cum omnibus predictis hereticis vidit Guillelmam filiam ipsius adorantem illos hereticos et audientem verba et monitiones eorum.

De tempore quod supra.

Dixit etiam quod comedit de pane ab hereticis benedicto.

Hec deposuit Tholose coram Fratre Johanne de Sancto Petro inquisitore, et iuravit et abiuravit. Testis Petrus capellanus Drulhe<sup>g</sup> qui hec scripsit.

Contra Petrum de la Farga  
maritum ipsius  
Raimundum Fargas  
Guillelmam uxorem Poncii  
Fargas  
Guillelmum Sazia seniore  
Viernam uxorem eius

Contra dictum maritum ipsius  
Raymundum Fargas  
Englesiam uxorem eius  
dictum maritum eius  
Guillelmam filiam eius

---



a) 1er décembre (1256).- b) dels Forconey *D.*- c) socerum *D.*- d) sozones. *D.*- e) socerum.*D.* f) *Lacune.*- g) *Drulye.D.*

## RAIMONDE, FEMME DE PIERRE DE LA FARGUE

L'an ci-dessus, le lendemain de la St-André<sup>32</sup> Raimonde, femme de Pierre de la Fargue du mas des Fourtounens<sup>33</sup> dit :

J'ai vu les parfaits Arnaud Huc, Gaucelm, Raimond le laboureur et leur compagnon dans la maison de mon mari et de moi-même. Ces parfaits y furent pendant une partie de la nuit. Et j'ai vu là avec eux mon mari Pierre de la Fargue, Guillaume Fargues et Raimond Fargues mes beaux-frères et Guillemette, femme de Pons Fargues qui habite Airoux, Guillaume Sazia le vieux et sa femme Vierna, d'Airoux.

Et là moi-même et tous les autres avons adoré ces parfaits les genoux fléchis en disant "Bénissez" à la manière des hérétiques, et nous avons entendu leurs exhortations.

Pour l'époque, il y a quatre ans ou environ.

Item j'ai vu les parfaits Arnaud Huc et son compagnon dans ma maison, et j'ai vu avec eux mon mari. Et là nous avons adoré ces parfaits et entendu leurs paroles et leurs exhortations.

Même époque.

Item j'ai vu... sa femme d'Airoux et mondit mari. Et moi et tous les autres, à ma vue, avons adoré...<sup>34</sup>.

Pour l'époque, il ya quatre ans ou environ.

Je n'ai pas vu de parfaits ailleurs. J'ai cru que c'étaient de bonnes gens, qu'ils disaient vrai et avaient une bonne foi. Je ne suis pas venue devant des inquisiteurs jusqu'à maintenant.

Item j'ai vu avec tous les parfaits susdits ma fille Guillemette les adorer et écouter leurs paroles et leurs exhortations.

Même époque. J'ai aussi mangé du pain béni par les parfaits.

Elle a déposé cela à Toulouse par devant Frère Jean de Saint-Pierre, inquisiteur, et elle a juré et abjuré. Témoin Pierre<sup>35</sup>, curé de Dreuilhe qui l'a écrit.

Contre Pierre de la Fargue  
son mari  
Raimond Fargues  
Guillemette femme de  
Pons Fargues  
Guillaume Sazia le vieux  
sa femme Vierna.

Contre sondit mari  
Raimond Fargues  
sa femme Englèse  
sondit mari  
Guillemette sa fille

<sup>32</sup> 1er décembre (1256 ?).

<sup>33</sup> Commune de Mourvilles-Basses, canton de Caraman, Hte-Garonne.

<sup>34</sup> Ut supra.

<sup>35</sup> Pierre Fort, recteur de Dreuilhe, (commune de Revel), notaire public, assistant fréquent de Bernard de Caux en 1245-1246.

## PETRONA DONADEVA DE MONTE GALHARDO

Anno Domini MCCLVI in festo sancte Catharinae Petrona Donadeva de Monte Galhardo interrogata dixit quod nunquam visitavit hereticos nec adoravit nec aliquam participationem cum hereticis habuit.

Dixit tamen quod vidit sepeliri dominam Avam de Monte Galhardo hereticam in nemore dicto del Cuenh prope Montem Galhardum, et sepeliebant ipsam hereticam quum ipsa supervenit Guillelmus de Rocovilata et Petrus Boer de Sancto Romano et Petrus Bagort de Monte Galhardo et Guillelma domina eiusdem loci. Sed non vidit ibi, ut dicit, hereticum nec hereticam.

De tempore XXX anni sunt vel circa.

Hec deposuit coram Fratribus Jo. de Sto Petro et Reginaldo de Carnoto inquisitoribus. Testis Berengarius de Verneto qui hoc scripsit.

Contra Guillelmum de Rocovilata Petrum Boerii de Sancto Romano	Contra Petrum Bagort de Monte Galhardo Guillelmam dominam
---	--

---

a) 30 avril 1250.- b) Dena D.- c) Guillelma D.- d) Dena D.-

## PETRONE DONADIEU DE MONTGAILLARD

L'an du Seigneur 1256, fête de Ste-Catherine<sup>36</sup> Pétrone Donadieu de Montgaillard, dit :

Je ne suis jamais allée voir des parfaits, ne les ai adorés ou eu avec eux une quelconque fréquentation. Mais j'ai vu enterrer madame Ava de Montgaillard<sup>37</sup>, parfaite, dans le bois dit del Cuenh près de Montgaillard. Enterraient cette parfaite, quand j'arrivai, Guillaume de Roquevilate<sup>38</sup> Pierre Boué de St-Rome<sup>39</sup>, Pierre Bagort<sup>40</sup> de Montgaillard et madame Guillemette du même lieu. Mais je n'ai pas vu là de parfait ou de parfaites.

Pour l'époque, il y a trente ans ou environ.

Elle a déposé cela par devant Frères Jean de Saint-Pierre et Réginald de Chartres, inquisiteurs. Témoin Bérenger du Vernet qui l'a écrit.

Contre Guillaume de Roquevilate  
Pierre Boué de St-Rome

Contre Pierre Bagort de Montgaillard  
Madame Guillemette.

---

<sup>36</sup> 30 avril 1256.

<sup>37</sup> Ava de Baziège, femme de Pierre, seigneur de Baziège, soeur de Guillaume-Pierre, coseigneur de Montgaillard. Elle vivait publiquement à Baziège, puis à Montgaillard avec sa compagne Raimonde de Cossac avant 1215. Vue encore à Avignonnet vers 1235.

<sup>38</sup> Tenancier du cammas des Roqueville à Montgaillard, mort avant 1245 (609, f. 44 v.).

<sup>39</sup> Un parfait de ce nom et de cette localité est dénoncé en 1245 (ms 609, f. 105)

<sup>40</sup> Deux dépositions négatives de personnes portant ce patronyme en 1245 (609, 44 r, 47 r°).

**ARNALDUS DE CAPELLANO DE MONTE GALHARDO**

Anno quo supra IX<sup>o</sup>calendas novembris<sup>a</sup> Arnaldus de Capellano de Monte Galharo interrogatus dixit quod Arnaldus Praderii rogavit ipsum quod portaret quasdam litteras, quas idem Arnaldus Praderii dedit ipsi, Blanque, uxori Willelmi<sup>b</sup> de Turre militis aut Poncio Guillelmo de Turre militi, quod fecit, et portavit dictas litteras predictae Blanque ex parte dicti Arnaldi Praderii, que<sup>c</sup> rogavit ipsum, cum non haberet qui legeret eas, nec dictus Poncius Guillelmus esset ibi, quod portaret dictas litteras Mirote uxori Guiraudi, quod et fecit. Et dicta Mirota noluit recipere dictas litteras que non mittebantur<sup>d</sup> ipsi.

De tempore a duobus annis citra.

Dixit etiam quod credebat tunc quod dictus Arnaldus Praderii mitteret illas litteras ad assecurandum<sup>e</sup> vel predictas personas vel homines suos.

Item dixit quod audivit tunc a dicta domina Blanca quod Petrus Rezengas portaverat ipsi Blanque quasdam litteras ex parte Arnaldi Praderii.

Hec deposuit coram dictis inquisitoribus, Fratribus Johanne de Sancto Benedicto et Dominico<sup>f</sup> Predicatoribus. Berengarius de Verneto notarius et Petrus, capellanus Drulhe<sup>g</sup> qui hoc scripsit.

Contra Arnaldum Praderii  
Blanquam uxorem Wi de Turre

Contra Poncium Guillelmum de Turre  
Petrum de Rezengas

---

---

a) 24 octobre (1256).- b) viri *D.*- c) quod *D.*- d) inmittebantur *D.*- f) assecurandam *D.*- g) Dominis *D.*- h) Drulye *D.*-

## ARNAUD DE CAPELLA DE MONTGAILLARD

L'an ci-dessus le 9 des kalendes de novembre<sup>41</sup> Arnaud de Capella de Montgaillard, interrogé, dit :

Arnaud Pradier m'a demandé d'apporter une lettre, qu'il me donna, à Blanche, femme du chevalier Guillaume de la Tour, ou au chevalier Pons Guillaume de la Tour, ce que je fis, et j'apportai cette lettre à ladite Blanche de la part dudit Arnaud Pradier. Elle me demanda, comme elle n'avait personne pour la lire, et comme ledit Guillaume n'était pas là, de l'apporter à Mirota, femme de Guiraud, ce que je fis. Et cette Mirota ne voulut pas recevoir cette lettre qui ne lui était pas adressée.

Pour l'époque, il y a deux ans.

Je croyais alors que ledit Arnaud Pradier envoyait cette lettre pour donner des assurances à ces personnes ou celle de leurs hommes.

Item j'ai entendu dire alors à cette dame Blanche que Pierre de Rezenges<sup>42</sup> avait apporté à cette Blanche une lettre de la part d'Arnaud Piquier.

Elle a déposé cela par devant lesdits inquisiteurs, Frères Jean de Saint-Benoît et Dominique, Prêcheurs, Bérenger du Vernet, notaire, et Pierre, curé de Dreuille, qui l'a écrit.

Contre Arnaud Pradier  
Blanche, femme de G. de la Tour

Contre Pons Guillaume de la Tour  
Pierre de Rezenges.

---

<sup>41</sup> 24 octobre (1256 ?).

<sup>42</sup> Ou Rozenges, Rozergues. Du Mas-saintes-Puelles, bayle du Comte de Toulouse à Fanjeaux, qui ne semble pas avoir été inquiété. Sa femme Austorgue, croyante zélée, fut condamnée à la prison perpétuelle le 25 mars 1246.

---

## BERTRANDUS DE ROCOVILA MILES DE MONTE GALHARDO

Anno Domini MCCLVI quinto nonas novembris<sup>a</sup> Bertrandus de Rocovila miles de Monte Galhardo interrogatus dixit quod vidit Guillelmum Ricar di et socios suos hereticos duos aut tres in quodam nemore quod dictum de Cregons quod dicitur lo Fraysse. Et vidit ibi cum dictis hereticis Petrum de Perles de Villafranca, Bernardum Maurini de Avelaneto et B. Beneit<sup>b</sup> de Monte Galhardo et multos alios de quorum nominibus non recordatur. Sed non adoravit, nec vidit, immo recessit ad dictum dicto rum hereticorum, qui noluerunt ipsum videre cum predictis personis.

De tempore XVIII anni sunt aut circa.

Item dixit quod vidit Arnaldum Praderii, Hugonem Dominîci<sup>c</sup> et quatuor alios socios eorum hereticos apud Montem Galhardum in domo ipsius, et fuerunt ibi dicti heretici per unam diem comedentes de bonis dicte domus.

Et vidit ibi cum dictis hereticis Indiam uxorem ipsius, Bec, fratrem ipsius, et Stephanum Donat et Donatum fratres de Monte Galhardo. Et ibi ipse adoravit dictos hereticos flexis genibus secundum modum hereticorum, et audivit verba et monitiones eorum.

De tempore X anni ut credit.

Item dixit quod vidit Poncium de Sancta Fide et tres socios eius hereticos in domo ipsius apud Montem Galhardum, et fuerunt ibi dicti heretici per magnum spatium noctis.

Et vidit ibi cum dictis hereticis Stephanum Donati et Donatum fratres de Monte Galhardo qui adduxerunt ibi dictos hereticos, et credit quod India uxor ipsius vidit ibi dictos hereticos et scivit, sed ipse non recordatur quod viderit eam cum illis hereticis. Et ipse ibi adoravit dictos hereticos ut dictum est supra et vidit alios adorare.

De tempore XII anni circa.

Dixit etiam quod tam Arnaldus Praderii et socii sui predicti heretici quam Poncius de Sancta Fide et socii eius heretici venerunt ibi ad pacificandum quamdam discordiam que erat inter ipsum et fratres ipsius ex una parte, et Gardoch ex alia. Dixit etiam quod Stephanus Donat et Donatus tractabant hoc cum hereticis pro parte ipsius et cum ipso, et Guillelmus de Gomervila et Garinus cum hereticis et cum Gardoch pro parte ipsius Gardoch, ut Stephanus Donati et Donatus dicebant ispi. Sed ipse non vidit dictum de Gomervila cum hereticis nec Garinum, ut dicit.

De tempore quod supra.

---

a) *Sic.* V pro II, 4 novembre (1256) ?- b) Venert *D.*- c) Dureti *D.*-

## BERTRAND DE ROQUEVILLE, CHEVALIER DE MONTGAILLARD

L'an du Seigneur 1256, 2 des nones de novembre<sup>43</sup> Bertrand de Roqueville, chevalier de Montgaillard<sup>44</sup>, interrogé, dit :

J'ai vu les parfaits Guillaume Ricard<sup>45</sup> et ses compagnons, deux ou trois, dans un bois de Trébons (?) dit Lo Fraysse. Et j'ai vu là avec ces parfaits Pierre de Perles de Villefranche, Bernard Maury de Lavelanet<sup>46</sup>, Bernard Benet de Montgaillard et plusieurs autres dont je ne me rappelle pas les noms. Mais je n'ai pas adoré, ni vu adorer, car je repartis sur l'ordre de ces parfaits, qui ne voulurent pas me voir avec ces personnes.

Pour l'époque, il y a dix-huit ans ou environ.

Item j'ai vu les parfaits Arnaud Pradier, Hugues Doumenc et quatre autres de leurs compagnons à Montgaillard chez moi, et ils y furent une journée, mangeant sur les biens de la maison.

Et je vis là avec ces parfaits ma temme India, mon frère Bec, et les frères Etienne Donat et Donat, de Montgaillard. Là, j'ai adoré ces parfaits les genoux fléchis à leur manière et j'ai entendu leurs paroles et leurs exhortations.

Pour l'époque, il ya dix ans.

Item j'ai vu les parfaits Pons de Sainte-Foy<sup>47</sup> et ses trois compagnons chez moi à Montgaillard, et ils y furent une grande partie de la nuit.

Et j'ai vu avec ces parfaits les frères Etienne Donat<sup>48</sup> et Donat de Montgaillard qui les amenèrent, et je crois que ma femme India les vit et sut qu'ils y étaient, mais je ne me rappelle pas l'avoir vue avec eux. Je les ai alors adorés comme dit plus haut, et j'ai vu les autres adorer.

Pour l'époque, il y a douze ans ou envrion.

Tant les parfaits Arnaud Pradier et ses compagnons que Pons de Sainte-Foy et ses compagnons vinrent là pour apaiser une discorde qu'il y avait entre moi

---

<sup>43</sup> 4 novembre (1256 ?).

<sup>44</sup> Sur cette famille, voir tableau p..28.

<sup>45</sup> Diacre de St-Paul Cap de Joux, actif en Lauragais jusque vers 1241, dont le sort est inconnu.

<sup>46</sup> Commune de Villefranche de Lauragais.

<sup>47</sup> Diacre de Lanta dès 1241, arrêté en 1244, mais évadé, passé en Lombardie, revenu en 1251, saur erreur de date que notre texte suggère de corriger.

<sup>48</sup> Etienne dépose en 1245 et relate ses relations avec l'Eglise cathare depuis 1220. Il est en Sabartès en 1244-1246 avec l'évêque Arnaud Roger et Stéphanie de Chateaubert. Devenu parfait, il est réfugié à Plaisance et à Crémone vers 1261-1265. Le sort de son frère est inconnu..

<sup>49</sup> Coseigneur de Montgaillard et de Gardouch, beau-frère du déposant, dépose en 1245 (ms 609, f° 45 v°-46 v°)

<sup>50</sup> Gomerville est un lieudit disparu de Montgaillard ou Maurémont. Guillaume, fils et frère de parfaits, dépose en 1245 (609, ff. 46 v.-47 r.). Pons Gary d épose de même (f° 44 v°-45 r°).

et mes frères, d'une part, et Gardouch<sup>49</sup> de l'autre. Etienne Donat et Donat traitaient avec les parfaits pour moi et avec moi, et Guillaume de Gomerville<sup>50</sup> et Gary pour Gardouch, à ce que me disaient Etienne Donat et Donat. Mais je n'ai pas vu ledit Gomerville ni Gary avec ces parfaits.

Même époque.

Item dixit quod ex parte Petri de Mazerol ivit ad Arnaldum Praderii, dicens ipsi Arnaldo Praderii quod Petrus de Mazerol mirabatur multum quod ipse Arnaldus Praderii petebat mille solidos ab ipso Petro de Mazerol.

De tempore ab anno citra.

Alibi, ut dicit, non vidit hereticos. Predictos hereticos credidit esse bonos homines et veraces, et habere bonam fidem, et recognovit quod male fecit quum negavit predicta coram Fratre de Caucio et socio suo quondam inquisitore et iterum coram nobis, multotiens in judicio requisitus, scilicet contra prestatum<sup>a</sup> juramentum.

Dixit etiam quod ipse et Galhardus frater ipsius condixerunt invicem quod non dicerent<sup>b</sup> quod vidissent hec in dicta domo Fratri Johanne et socio suo inquisitoribus.

Et juravit et abiuravit et obligavit.

Testes Fratres Ordinis Predicatorum Johannes de Sancto Benedicto et P. Ulegerius et P. capellanus Drulhe<sup>c</sup> notarius qui hoc scripsit.

Contra Petrum de Perles  
Bernardum Maurini  
B. 8eneig  
Indiam uxorem eius  
Bec fratrem eius  
Stephanum Donat  
Donatum fratres  
Stephanum Donati  
Donatum fratres.

Contra Indiam uxorem ipsius  
Stephanum Donat  
Donatum fratres  
Guillelmum de Gomervila  
Garinum  
Gardouch  
Petrum de Mazerol  
Arnaldum Praderii



Item je suis allé, de la part de Pierre de Mazeroles<sup>51</sup> voir Arnaud Pradier, pour lui dire que Pierre de Mazeroles était très surpris qu'Arnaud Pradier lui réclame mille sous<sup>52</sup>.

Pour l'époque, il y a un an.

Ailleurs, dit-il, il n'a pas vu de parfaits. Ces parfaits, il a cru que c'étaient de bonnes gens, qu'ils disaient vrai, que leur foi était bonne, et il reconnut qu'il a mal agi quand il a nié cela devant Frère de Caux et son assesseur, les inquisiteurs d'alors, et à nouveau devant nous, requis plusieurs fois judiciairement, sciemment et contre le serment prêté.

Il dit encore que lui-même et son frère Gaillard conclurent entre eux de ne pas dire qu'ils avaient vu cela dans cette maison à Frère Jean et à son assesseur, inquisiteurs.

Et il jura, abjura et s'engagea<sup>53</sup>.

Témoins les Frères de l'Ordre des Prêcheurs Jean de Saint-Benoît et Pierre Ulegier, et Pierre, curé de Dreuille, notaire qui l'a écrit.

Contre Pierre de Perles  
Bernard Maury  
Bernard Benet  
India sa femme  
Bec son frère  
Etienne Donat  
Donat, frères  
Etienne Donat  
Donat, frères.

Contre India son épouse  
Etienne Donat  
Donat son frère  
Guillaume de Gomerville  
Gary  
Gardouch  
Pierre de Mazeroles  
Arnaud Pradier

---

<sup>51</sup> D'une famille de Montréal, seigneur de Gaja-la-Selve, faidit, mais déposant longuement devant Bernard de Caux en juillet et octobre 1246 (Ms 609, ff. 124-125).

<sup>52</sup> Il s'agissait sans doute d'une avance de l'Eglise cathare au faidit à l'occasion de la reconquête de 1242, à moins d'un chantage pur et simple.

<sup>53</sup> A se tenir aux ordres des inquisiteurs, c'est-à-dire à se laisser incarcérer en cas de condamnation.

## GALHARDUS DE ROCOVILA MILES DE MDNTE GALHARDO

Item anno et die quo supra Galhardus de Rocovila miles de Monte Galhardo interrogatus dixit quod :

vidit Arnaldum Praderii, Hugonem Dominici<sup>a</sup> et quatuor alios hereticos de quorum nominibus non recordatur apud Montem Galhardum in domo Bertrandi de Rocovila fratris ipsius.

Et vidit ibi cum dictis hereticis Stephanum Donati et Donatum fratrem eius de Monte Galhardo. Et ibi adoravit dictos hereticos flexis genibus secundum modum hereticorum, et audivit verba et monitiones eorumdem hereticorum, sed non vidit alios adorare<sup>b</sup> quod recolat.

De tempore decem anni aut circa.

Alibi, ut dicit, non vidit predictos hereticos. Credidit esse bonos homines et veraces et habere bonam fidem. Et fuit alias, anno preterito<sup>c</sup> coram nobis, et negavit omnia scienter contra prestitum juramentum, et hoc propter timorem Bec et Bertrandi<sup>d</sup> fratrum suorum.

Interrogatus si vidit Bec et Bertrandum et Indiam sororiam<sup>e</sup> ipsius cum dictis hereticis, dixit quod non quod recordatur.

Hec deposuit loco et die predicto coram dictis inquisitoribus, et iuravit et abiuravit. Testes quod supra in confessione dicti Bertrandi.

Contra Stephanum Donatum

Contra Donatum fratres.

\_\_\_\_\_

---

a) Dominam *D.*- b) adorari *D.*- c) precito *D.*- d) Bernardi *D.*- e) sororem *D.*- f) etc.

**GAILLARD DE ROQUEVILLE, CHEVALIER DE MONTGAILLARD**

Item les an et jour ci-dessus, Gaillard de Roqueville, chevalier de Montgaillard, interrogé, dit :

J'ai vu Arnaud Pradier, Hugues Doumenc et quatre autres parfaits dont je ne me rappelle pas les noms à Montgaillard dans la maison de mon frère Bertrand de Roqueville. Et j'ai vu avec ces parfaits Etienne Donat et son frère Donat de Montgaillard. Et là j'ai adoré ces parfaits les genoux fléchis selon leur manière, et j'ai entendu leurs paroles et leurs exhortations, mais je n'ai pas vu les autres adorer, que je m'en souviene.

Pour l'époque, il ya dix ans ou environ.

Ailleurs, à ce qu'il dit, il n'a pas vu ces parfaits. Il a cru que c'étaient de bonnes gens, qui disaient vrai et qui avaient une foi bonne. Il fut par ailleurs, l'année passée<sup>54</sup> devant Nous, et il a nié tout cela sciemment contre le serment prêté, et cela par peur de ses frères Bec et Bertrand.

Interrogé s'il a vu Bec, Bertrand et sa belle-soeur India avec ces parfaits, il dit que non, qu'il s'en souviene.

Il a déposé cela dans le lieu et le jour susdits devant ces inquisiteurs, et il jura et abjura. Témoins comme dessus dans la déposition dudit Bertrand.

Contre Etienne Donat

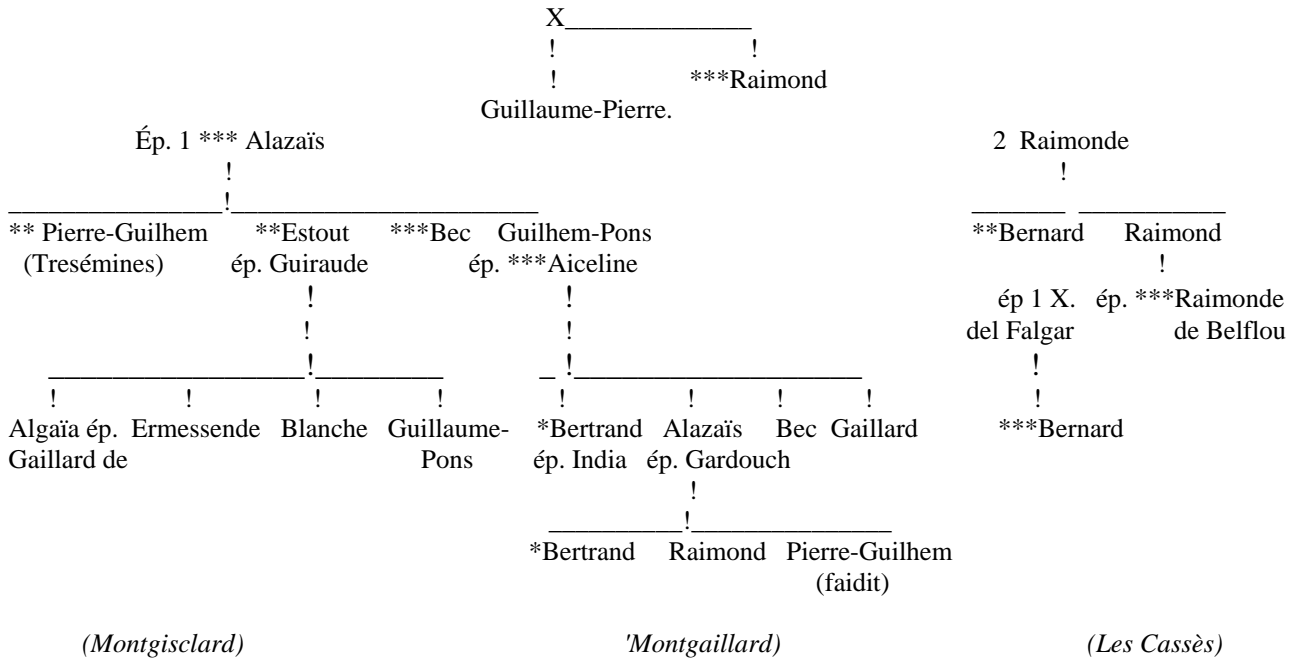
Contre Donat, frères.

\_\_\_\_\_

---

<sup>54</sup> Lecture non assurée, mais cela pourrait être avant le 25 mars 1256 (style de l'Annonciation).

## LES ROQUEVILLE



- \*\*\* Parfait (e)
- \*\* Emmuré (e)
- \* Biens confisqués

## INDEX DES NOMS DE PERSONNES

ALBOARA.- Guillaume, parfait, 7,9.- Pierre, id., 9.  
 ANOR~.- Pierre, Montauriol,13.  
 ARNAUO.-Oouce, Montauriol, 7,9.- Bernard, fils, 9.  
 BAGORT.- Pierre, Montgaillard, 19.  
 B~LESTA (de).- Esclarmonde, Montauriol,11.  
 BENET.- Bernard, Montgaillard, 23.  
 BLAGER, BLEGIER.- Pierre, OP, témoin, 7,13,25.  
 BONNET.- Raimond, Montauriol, 13.  
 BOU~.- Pierre, St-Rome, 19.  
 BRASSAC (de).- Arnaud, inquisiteur, 11.  
 CAPELLA (de).- Arnaud, Montgaillard, **21**.  
 CHARTRES (de).- Réginald, inquisiteur, 7,19.  
 DONADIEU.- Pétrone, Montgaillard,**19**.  
 DONAT.- Etienne, Montgaillard, 25.- X., frère, ibid., 25,29.  
 DOUMENC.- Hugues, parfait, 9,25,29.  
 FERRER.- X., OP, inquisiteur, 7.  
 FARGUES, FARGUE (de la).- X., Airoux,**15**.- Pierre, père, les Fourtounes, 15,17.-  
     Raimonde, mère,**15**.- Raimond, oncle, 15,17.- Englèse, ép., 15.- Guillaume,  
     les Fourtounens, 15,17.- Guillemette, ép. Pans, Airoux, 17.- Guillemette,  
     fille de Pierre, les Fourtounens, 17.  
 GARDOUCH.- X., Mantgaillard, 23.  
 GARY.- X., Mantgaillard, 23.  
 GOMERVILLE (de).- Guillaume, 23.  
 GOUT.- Guillaume, parfait, 9,15.  
 GOUZENS (de).- Arnaud, inquisiteur, 11.  
 GRAS.- Guillaume, Mantaurial, 5.  
 GUIRAUO.- Pétrone, mère de Pans Guillaume de la Tour, Mantauriol, 13.  
 HUC.- Arnaud, parfait, 15,17.  
 ISARN.- Amica, ép. Arnaud, St-Martin-Lalande, 7.  
 LAURENS.- Pierre, parfait, 9.  
 MASSE.- Guillaume, Mantaurial, 5-13.  
 MAZEROLLES (de).- Pierre, 25.  
 MAURY.- Bernard, Lavelanet, 23.  
 MIREPOIX (de).- Raimond, parfait, 9.  
 MONTMERLE (de).- Pellicier, 13.  
 NA MARQUESA (de).- Raimond, Mantauriol, 7,9.  
 NA SAZIA (de).- Guillaume, Airoux, 15,17.- Vierna, ép., 15,17.- Guillemette,  
     fille, 15.  
 OURY.- Comtors, ép. Pierre, Laurac, 7.  
 PAUS (de).- Bernard, témoin,7.  
 PERLES (de).- Pierre, Villefranche, 23.  
 POUL.- Jean, témoin, 7,11.  
 PRADIER.- Arnaud, parfait, 7-13, 21-27.  
 RAINAUD.- Rixende, Sainte-Camelle, **5**.- Douce, mère (cf ARNAUD) 5,9.  
 REZENGES (de).- Pierre, 21.  
 RICARD.- Guillaume, parfait, 23.  
 ROQUEVILATE (de).- Guillaume, Montgaillard, 19.  
 ROQUEVILLE (de).- Bec, Montgaillard, 23,27.- Bertrand, frère, ibid., 23,25,27.-

Gaillard, frère, 23,27.- India, ép. Bertrand, 23,27.  
 S... (de).- Bertrand, témoin, 13.  
 SAINT-AMADOU (de).- Bérenger, Montauriol, 13.- Esclarmonde, fille de Pierre,  
 7,11- Miracla, mère d'Esclarmonde, 7-11.  
 SAINT-BENOIT (de).- Jean, inquisiteur, 21,25.  
 SAINTE-FOY (de).- Pons, parfait, 23,27.  
 SAINT-PIERRE (de).- Jean, inquisiteur, 7-13,17,19,25.  
 SICRE.- Pierre, parfait, 13.- Raimonde, bru, 13.  
 TOUR (de la).- Bernard, Montauriol, 7,9.- Blanche, ép., 7,9,21.- Guillaume, Pons  
 Guillaume, 7,13,21.- Peytavine, ép. Guillaume, 11,13.- Pierre Roger, 7.  
 VERNET (du).- Bérenger, notaire, 7-13,19,21.

Aicelin(e), parfait(e), 9.  
 Alazaïs, servante de Miracla de Saint-Amadou, 13.  
 Ava, dame de Montgaillard, parfaite, 19.  
 Bonnet, laboureur, Montauriol, 13.  
 Dominique, OP, témoin, 21.  
 Gaucelm, parfait, 17.  
 Gilles, clerc du Comte, témoin, 11.  
 Guillemette, dame, Montgaillard, 19.  
 Mirota, ép. Guiraud, Montgaillard, 21.  
 Pierre, curé de Dreuille, notaire, 7,17,21,25.  
 Raimond, "le laboureur", parfait, 17.

## INDEX DES NOMS DE LIEUX<sup>1</sup>

AIROUX.- \*\*Castelnaudary-Nord, Aude, 15,17.  
 BELPECH.- Aude, 11,13.  
 BELESTA.- NF, \*St-Sernin, \*\*Belpech, Aude, 11.  
 CONQUES.- Aude, 5.  
 CUENH (Le).- Bois, NI, 19.  
 FOURTOUNENS (Les).- \*MDurvilles-Basses, \*\*Caraman, Hte-Garonne, 17.  
 FRAYSSE (LE).- Bois NI, Trébons, \*\*Villefranche, 23.  
 GAILLAC.- Tarn, 13.  
 LAURAC.- Aude, 7.  
 LAVELANET.- \*Montgaillard, \*\*Villefranche, Hte-Garonne, 23.  
 MONTAURIOL.- \*\*Salles sur l'Hers, Aude, 5,7,11,13.  
 MONTGAILLARD.- \*\*Villefranche, Hte-Garonne, 15,19-27.  
 SAINTE-CAMELLE.- \*\*Salles sur l'Hers, Aude, 5.  
 SAINT-MARTIN-LALANDE.- \*\*Castelnaudary-Sud, Aude, 7.  
 SAINT-ROME.- \*\*Villefranche, Hte-Garonne, 19.  
 TOULOUSE.- Hte-Garonne, 17.  
 TREBONS.- \*\*Villefranche, Hte-Garonne, 17.  
 VILLEFRANCHE.- De Lauragais, Hte-Garonne, 23.

1. Abréviations: NF, nom de famille. NI, non identifié.- \*.. Commune de.- \*\*.. canton de.